

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt et un janvier, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 janvier 2021

Etaient PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUILMARD Elisabeth, M. GERAULT Didier, M. PLET Olivier, M. SOULARD Alain, Mme BOUSSELET Isabelle, M. SALLARD Mickaël, Mme DUTERTRE Clarisse, M. CAPS David

Était excusée : Mme GUEREAULT Jessica

Mme BOUSSELET Isabelle a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 08 décembre 2020

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite ajouter un point à l'ordre du jour du conseil municipal, celui-ci est accepté à l'unanimité :

- Fonds de solidarité eau Conseil Départemental

### 1. Boulangerie

Monsieur le Maire évoque la reprise de la Boulangerie et les prochaines échéances à venir. Notamment une demande de subvention de la Région à hauteur de 30% à transmettre pour l'achat de matériel.

Monsieur le Maire propose d'organiser une visite des deux commerces communaux aux conseillers municipaux : la date du mardi 26 janvier est évoquée, à reconfirmer.

### 2. Demande d'exonération de loyers Le Resto de Stéph

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une délibération a été prise lors du conseil municipal du 08 décembre 2020 concernant l'exonération du loyer commerce du restaurant « Le Resto de Stéph » pour les mois de novembre, décembre 2020 et janvier 2021.

Compte tenu de la crise sanitaire, Monsieur le Maire interroge les conseillers municipaux quant à la prolongation de cette exonération concernant les mois de février et mars 2021.

Il est procédé à un vote sur cette question :

- 3 voix pour l'exonération du loyer commerce

- 6 voix pour l'exonération des loyers logement et commerce

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

- ✚ D'exonérer les loyers logement et commerce pour les mois de février et mars 2021

### 3. Ouverture de crédit 2021 pour l'investissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits en section d'investissement, en attente du vote du budget, pour le paiement de travaux de réalisation d'enrobés au sein de deux pavillons locatifs à savoir :

- ✚ Compte 2132/216 : Immeubles de rapport : Logements locatifs : 6 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- ✚ Accepte l'ouverture des crédits pour le règlement des factures correspondantes. Ces sommes seront reprises sur le budget primitif 2021
- ✚ Autorise Mr Le Maire à signer tous les documents correspondants

### 4. Lancement appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre pour la construction de deux logements

La demande de logements au sein de la commune étant toujours présente et afin d'attirer de nouvelles populations, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer un projet de construction de pavillons locatifs au sein du lotissement Les chênes verts et de l'inscrire au budget 2021.

Après en avoir délibéré, et à la majorité (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- ✚ D'engager un projet de construction de deux pavillons au sein du lotissement les chênes verts
- ✚ De lancer une procédure de consultation d'un maître d'œuvre afin d'accompagner la commune dans ce projet
- ✚ De fixer une réunion de la commission logements afin de décider des grandes lignes du projet
- ✚ D'autoriser M. le Maire à signer les documents correspondants

## 5. Convention foyer logement 2021

Monsieur le Maire expose la convention reçue aux Membres du Conseil Municipal. Il précise qu'une convention doit être signée chaque année, pour la mise à disposition des repas par le CCAS du Foyer Logements de LE HORPS à la Commune.

Dans cette convention, il est précisé le prix de vente d'un repas fixé par le C.C.A.S. de LE HORPS. Pour l'année 2021, celui-ci sera de 7.55 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 🚩 Accepte ladite convention
- 🚩 Autorise Monsieur le Maire à la signer.

## 6. Achat matériels informatiques copieur mairie et équipements numériques école

### 6-1 Renouvellement contrat de location copieur Mairie

Monsieur le Maire indique que le contrat de location du photocopieur des services administratifs de la Mairie est arrivé à échéance. Monsieur le Maire présente la proposition commerciale du fournisseur C'PRO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider l'offre de location de photocopieur de la société C'PRO pour un montant de 167 €/ trimestre
- De mettre à disposition de l'école Marlène Jobert le photocopieur actuel de la Mairie

### 6-2 Projet d'équipement numérique école Marlène JOBERT

Monsieur le Maire présente un devis de 10 071.13 € HT de la société CONTY concernant la fourniture d'appareils numériques pour l'école ( Pc portables, tablettes pour les élèves et enseignants de l'école ainsi que vidéoprojecteur). Ce projet d'équipements numériques répond à un réel besoin de l'école dont les ordinateurs sont obsolètes.

Monsieur le Maire indique qu'un appel à projets a été lancé par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports avec une possibilité de subvention allant de 50 à 70 % des dépenses liées à l'équipement numérique.

Il est précisé que le pack office peut être mis à disposition, M. SOULARD Alain se renseigner sur cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider le projet d'équipements numériques et le plan de financement associé tels que présentés par Monsieur le Maire
- De demander une subvention auprès du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires
- De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes et à signer les documents correspondants

## 7. Modification adressage 8 rue du château

Monsieur le Maire présente un problème au sujet de l'adressage de la parcelle B 221. En effet, cette parcelle a pour adresse le 8 rue du château mais cette adresse pose régulièrement problème au niveau de l'acheminement du courrier. Une adresse rue de la bruyère serait plus cohérente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

 De modifier l'adresse de la parcelle B 221 de « 8 rue du château » à « **3 rue de la bruyère** » afin de faciliter l'acheminement du courrier et retrouver une cohérence compte tenu de l'accès à la parcelle susvisée.

 De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

## 8. Ressources Humaines

### 8-1 Embauche CDD animateur vacances d'hiver

Suite à la présentation de M. Le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités territoriales, en son article L 2121-29,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 susvisée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-  Décide de Créer un emploi accroissement saisonnier d'activité, article 3 2°, non permanent, catégorie C, d'animateur à l'Accueil de Loisirs, du **22 février 2021 au 05 mars 2021** à raison de 35h hebdomadaires.
-  Prend note que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget, chapitre 012.
-  Autorise le paiement des heures supplémentaires le cas échéant,
-  Autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer tous les documents nécessaires

## 8-2 Modification temps de travail d'un agent technique

Monsieur le Maire informe que Mme MAHOUIIN Mélissa, agent au sein des services de la cantine et du centre de loisirs réalise de nombreuses heures complémentaires et qu'il serait opportun de mener une réflexion quant à l'augmentation de son temps de travail. Mme MAHOUIIN réalise actuellement un temps de travail de 24h hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité ( une abstention) décide :

- D'émettre un avis favorable à l'augmentation du temps de travail hebdomadaire de Mme MAHOUIIN Mélissa de 24h à 28h
- De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes notamment la consultation du comité technique du centre de gestion de la Mayenne

## 9. Courrier habitants de la Bigottière

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet d'aliénation du chemin rural est en cours au lieu dit La Bigottière entre la commune et M. SKELTON et Mme BROWN. Une délibération a été prise dans ce cadre au conseil municipal du 08 septembre 2020.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de cette procédure de cession sont apparues des difficultés d'accords avec certains propriétaires du hameau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- ✚ D'abandonner le projet de cession d'une portion du chemin rural n°15 demandé par M. SKELTON et Mme BROWN pour cause de non accord entre les riverains
- ✚ De conserver cette portion du chemin rural susvisé propriété de la commune de CHARCHIGNE
- ✚ De préciser qu'un arrêté du Maire sera édité afin de définir de façon précise la réglementation de stationnement et de circulation

## 10. Référent(s) ADMR

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de définir un (ou deux) référents ADMR pour la commune.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, décide :

- ✚ De nommer M. Gervais BOISTIÈRE et Mme Clarisse DUTERTRE comme référents communaux
- ✚ De charger Monsieur le Maire d'en informer les services de l'ADMR

## 11. Fonds de solidarité eau Conseil Départemental

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier reçu comme chaque année du Conseil Départemental (Direction de la solidarité enfance famille et insertion) concernant la contribution à la prise en charge des factures d'eau dans le cadre de la charte solidarité eau.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

✚ D'adhérer à la charte solidarité eau pour l'année 2021 par abandon de créances à raison de 0,2049 € par abonné

✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à transmettre le coupon réponse d'adhésion

## 12. Compte rendu des commissions communales

### Prochaines réunions

Réunion association demande de subventions : vendredi 5 février à 20 h30-salle communale

Réunion commission affaires agricoles : samedi 6 février toute la journée

Réunion commission finances (subventions/ investissements) : jeudi 11 février à 20h

Réunion commission logements : jeudi 18 février à 19h30

Monsieur le Maire clos la séance à 23 h 20

Prochaines réunions du conseil municipal : - Le 23 février 2021 à 20h30 (CA)  
- Le 16 mars 2021 à 20h30 (BP)

Le Maire,

Stéphane RIOULT-LERICHE